

Projet de création

Université Léonard de Vinci

Contrat de site 2018-2022

Sommaire

1	Introduction : objectifs et ambitions	3
2	Les axes stratégiques du projet	4
2.1	Une compétitivité internationale accrue	4
2.1.1	Les forces scientifiques pluridisciplinaires	4
2.1.2	L'organisation des Ecoles Doctorales de la COMUE.....	5
2.1.2.1	Les Ecoles Doctorales	5
2.1.2.2	La politique doctorale	5
2.1.3	La politique en matière de formation : rayonnement international et ancrage territorial.....	6
2.1.3.1	Les principes relatifs à l'élaboration de l'offre de formation globale	6
2.1.3.2	Le schéma des Masters	6
2.1.3.3	Innovation en Formation	7
2.1.4	La recherche et le projet d'ISITE dans le PIA2.....	7
2.1.4.1	La démarche générale.....	7
2.1.4.2	La méthode de construction du projet d'ISITE.....	8
2.1.4.3	Le portage du projet	9
2.1.4.4	Le calendrier de travail.....	9
2.2	Une politique territoriale structurée	10
2.2.1	Un fort potentiel d'innovation et de transfert.....	10
2.2.2	La politique en matière de Numérique	11
2.2.3	La valorisation	11
2.2.4	Les ESPE.....	12
2.2.5	Les Campus et la Vie Etudiante	13
2.2.5.1	La vie étudiante.....	13
2.2.5.2	Les CROUS	14
3	La gouvernance de la COMUE	14
3.1	Le portage du projet et les caractéristiques générales.....	14
3.2	Les compétences de la COMUE	15
3.3	L'administration de la COMUE	15
4	La mise en place opérationnelle : la trajectoire pour les 5 prochaines années.....	16

1 Introduction : objectifs et ambitions

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche des actuelles régions « Centre », « Limousin » et « Poitou-Charentes » ont décidé de constituer une Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) inter-académique en application des dispositions de la loi du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cette nouvelle COMUE se substituera aux deux COMUE provisoires actuellement existantes sur le même territoire : la COMUE « Limousin Poitou-Charentes » et la COMUE « Centre Val de Loire Université ». Elle se dénommera « Université Léonard de Vinci »¹. Elle portera le prochain contrat stratégique de site pour la période 2018-2022 (vague B'). Ses statuts seront déposés au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 1^{er} décembre 2014 pour une création le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement sera composé de membres (les universités de La Rochelle, Limoges, Poitiers, Orléans et Tours, l'INSA Centre Val de Loire et l'ISAE-ENSMA), de membres associés (l'ENSCI, l'ENSNP, le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le BRGM, l'IRSTEA, l'IFREMER, le CEA, les CROUS, les CHU) et de partenaires simples et privilégiés.

L'ambition partagée par les établissements est de créer, dans le paysage national, une grande université confédérale, en réseau, de dimension européenne et de visibilité internationale grâce à son potentiel de recherche (4 500 enseignants-chercheurs et chercheurs, 2 500 doctorants) et d'enseignement supérieur (80 000 étudiants). De par sa taille et son périmètre géographique, ce regroupement constitue ainsi un puissant levier de positionnement international et de structuration territoriale. Il sera créé et mis en place pendant le processus concomitant de réforme territoriale qui vise à créer de nouvelles grandes régions en France. Quelles que soient les options retenues à l'issue du débat parlementaire pour arrêter les limites de ces régions et leur correspondance géographique ou non avec celles des regroupements d'établissements, le projet de COMUE dans la configuration proposée présente une grande cohérence intrinsèque et tire sa pertinence et sa force de l'originalité de son modèle organisationnel en réseau de sites équilibrés (par opposition au modèle métropolitain qui subordonne des sites périphériques de taille modeste à un site central prépondérant). Ce projet réunit des établissements ayant déjà de nombreuses collaborations scientifiques et des complémentarités disciplinaires.

Dans ce cadre, en associant leurs secteurs d'excellence scientifique complémentaires, la COMUE permet à ses membres de renforcer leur compétitivité en définissant une stratégie commune qui concerne tous les secteurs d'activités des établissements. Ils pourront ainsi collectivement non seulement se positionner comme l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics aux niveaux national et régional, mais aussi accroître leur capacité à obtenir des financements nouveaux sur appels à projets aux niveaux national, européen et international, notamment dans le cadre très concurrentiel de la deuxième vague du Programme Investissements d'Avenir (PIA2), mais aussi de l'Agence Nationale de la Recherche et du programme Horizon 2020. Au-delà du nécessaire travail de concertation de ses membres, de coordination de leurs stratégies et de mutualisation de leurs activités, la COMUE mettra en place de nouveaux outils, qui relèveront de sa compétence propre, pour impulser et intégrer les axes prioritaires de la stratégie globale commune :

- L'élaboration d'un projet d'excellence pour répondre à l'appel à projets ISITE du PIA2 en s'appuyant sur ses domaines scientifiques prioritaires, de visibilité internationale et en cohérence avec les stratégies régionales de la recherche et de l'innovation, dont l'ancrage territorial est attesté par des partenariats économiques forts et pérennes. L'ISITE sera une entité de la COMUE, dotée d'une gouvernance bien identifiée et d'une capacité décisionnelle propre ;

¹ L'Université Léonard de Vinci sera désignée dans le texte par le terme générique « COMUE ».

- L'adoption du Doctorat unique et la réorganisation d'Ecoles Doctorales communes à tous les membres ;
- L'adoption d'une signature commune, celle de la COMUE, pour l'identification de la production scientifique ;
- L'accréditation de nouveaux Masters à vocation internationale en langue anglaise, en lien avec les axes scientifiques de l'ISITE, pour renforcer l'attractivité ;
- L'harmonisation et la rationalisation de l'offre de formation et la coordination des actions améliorant la vie étudiante.

2 Les axes stratégiques du projet

Les bénéfices attendus de la constitution de la COMUE résident clairement dans l'acquisition d'une meilleure visibilité européenne et internationale, d'une part, et dans la structuration, la mise en cohérence et la coordination des stratégies territoriales de ses membres, d'autre part.

2.1 Une compétitivité internationale accrue

2.1.1 Les forces scientifiques pluridisciplinaires

L'objectif principal de la COMUE est donc d'œuvrer à accroître la compétitivité scientifique internationale de ses membres en identifiant des thématiques pluridisciplinaires (qui seront aussi inter-académiques compte tenu de la configuration territoriale) pour mieux caractériser l'ensemble des forces scientifiques en présence et en renforçant entre eux les liens Recherche-Formation et Innovation-Développement Economique, Environnemental et Sociétal (RF/IDEES).

Sur la base des organisations académiques propres à chaque établissement, et sans les remettre en cause, la COMUE s'appuiera donc sur une organisation programmatique, et non structurelle, sous la forme de Groupements Thématiques pluridisciplinaires Sciences et Société (GT2S) qui couvriront l'ensemble du spectre disciplinaire existant dans les établissements.

Ainsi, en complément de la lecture verticale, généralement disciplinaire et structurelle des établissements, ces groupements au niveau de la COMUE apporteront une grille de lecture transversale et pluridisciplinaire (qui peut déjà exister de façon plus ou moins développée dans les établissements).

Cette approche est plus adaptée pour caractériser et regrouper dans une même dynamique synergique et systémique les forces scientifiques capables d'élaborer des propositions de projets en relation avec les grandes orientations de la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR), de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StrANES) et de Horizon 2020, ainsi que des propositions structurantes en matière de formation aux niveaux L, M et D :

- GT2S 1 : Sciences de la Terre et de l'Univers, Ecologie et Environnement
- GT2S 2 : Sciences de la Santé et Chimie du Vivant
- GT2S 3 : Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique
- GT2S 4 : Sciences et Ingénierie des Systèmes, Mathématiques et Informatique
- GT2S 5 : Linguistique, Psychologie, Cognition et Education
- GT2S 6 : Littératures, Patrimoines, Société et Culture
- GT2S 7 : Normes, Organisations, Marchés, Institutions

Les GT2S constituent l'organisation de base à partir de laquelle seront déclinés les Ecoles Doctorales, les axes scientifiques pluridisciplinaires et les partenariats internationaux.

2.1.2 L'organisation des Ecoles Doctorales de la COMUE

2.1.2.1 Les Ecoles Doctorales

La compétence doctorale est transférée à la COMUE qui délivrera le diplôme de Doctorat, en précisant l'établissement où il aura été préparé, et demandera l'accréditation pour les Ecoles Doctorales (ED). Les doctorants seront inscrits dans la COMUE.

Il s'agit d'une décision majeure des établissements membres de la COMUE qui a valeur fondatrice et qui doit exercer un rôle éminemment important dans la démarche d'intégration de la COMUE. Avec la politique doctorale exercée à l'échelle de l'ensemble des établissements, la COMUE dispose d'un outil stratégique fondamental très puissant et d'une masse critique suffisante (2 500 doctorants) pour gagner une visibilité et une capacité d'action internationales.

En cohérence avec les GT2S, les 15 ED qui existent actuellement sur l'ensemble du territoire couvert par la COMUE seront reconfigurées sous la forme de 8 nouvelles ED :

- ED 1 : Sciences de la Terre et de l'Univers, Ecologie et Environnement
- ED 2 : Sciences de la Santé et Chimie du Vivant
- ED 3 : Sciences et ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique
- ED 4 : Sciences et ingénierie des systèmes, Mathématiques et Informatique
- ED 5 : Linguistique, Psychologie, Cognition et Education
- ED 6 : Littératures, Patrimoines, Société et Culture
- ED 7 : Droit et Sciences juridiques
- ED 8 : Economie et gestion

2.1.2.2 La politique doctorale

La politique doctorale sera entièrement pilotée par la COMUE. Elle prendra en charge le financement des ED, la répartition des allocations doctorales qui lui seront déléguées ou qu'elle aura obtenues dans le cadre du contrat de site ou de ses partenariats (Collectivités, monde socio-économique...), la définition de la politique générale de formation doctorale, le suivi global des doctorants pendant leur thèse et leur insertion professionnelle. La mise en œuvre opérationnelle sera déléguée aux établissements membres. Chaque ED sera portée administrativement et financièrement par un établissement qui en assurera ainsi la gestion pour le compte de la COMUE. Cela signifie que la direction de chaque ED devra être habilitée et autorisée par l'ensemble des établissements à coordonner tous les services doctoraux impliqués dans l'ED. Ce pilotage global et intégré par la COMUE avec une délégation de gestion dans les établissements nécessite au niveau de la COMUE la mise en place d'un système d'information spécifique, d'une part, et la création d'une Direction des Etudes Doctorales (DED) dédiée, d'autre part. Cette DED devra coordonner, sous l'autorité des directeurs d'ED de la COMUE, l'ensemble des activités des services chargés des ED dans chacun des établissements. La DED devra aussi travailler en concertation avec les collèges doctoraux des établissements. Elle œuvrera avec les services concernés à donner une dimension internationale au diplôme de doctorat.

En termes d'échéancier, la COMUE délivrera les diplômes de Doctorat pour les thèses préparées et soutenues dans l'ensemble des établissements membres à partir du 1^{er} janvier 2018, date du début du prochain contrat de site. Au préalable, la Direction des Etudes Doctorales devra avoir été mise en place de façon opérationnelle au plus tard le 1^{er} janvier 2017, alors que l'organisation générale réglant les relations entre DED et ED, au niveau de la COMUE, et collèges doctoraux et services dédiés des études doctorales, dans les établissements, devra avoir été clarifiée et arrêtée au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

2.1.3 La politique en matière de formation : rayonnement international et ancrage territorial

2.1.3.1 Les principes relatifs à l'élaboration de l'offre de formation globale

La loi du 22 juillet 2013 prévoit que la COMUE coordonne les stratégies territoriales, notamment en matière d'offre de formation, avec l'idée sous-jacente de mettre progressivement en place une carte de formation cohérente sur un territoire déterminé.

En ce qui concerne la COMUE, son territoire d'exercice est vaste et comprend plusieurs sites géographiques universitaires relativement distants les uns des autres, composant un réseau structuré (sites principaux et secondaires) et équilibré (agglomérations de démographie et d'activité socio-économique comparables). Cette caractéristique est une donnée physique fondamentale de la COMUE ; elle doit présider à la définition d'une stratégie spécifique et adaptée pour l'organisation et le développement de l'offre de formation de chacun des sites dans une dynamique collective pour atteindre la visibilité internationale indispensable dans le contexte devenu global de l'enseignement supérieur.

Dans cette logique, la COMUE aura pour mission fondamentale de vérifier la cohérence globale de l'offre de formation LMD de ses membres de manière à faire émerger une cartographie présentant une très bonne identification dans le paysage national de l'enseignement supérieur et une attractivité accrue des formations au plan international.

Cette offre de formation concertée cherchera à éviter les phénomènes de compétition entre sites, elle sera complémentaire pour faire jouer la synergie entre établissements sur des domaines de forte visibilité, pertinente pour traiter la problématique de la pérennité des formations à petits effectifs ou encore pour promouvoir des formations très spécifiques de nature à assurer un leadership dans le paysage national. Il s'agira surtout de trouver le juste équilibre entre rationalisation globale pour une meilleure lisibilité de l'offre et maintien d'un certain niveau de redondance dicté par des logiques de proximité territoriale. Ce principe de proximité est cohérent avec le caractère confédéral de la COMUE et le principe de subsidiarité affirmé dans ses statuts.

Si la compétence du niveau doctoral est logiquement transférée à la COMUE (voir paragraphe 1.2.), celle du niveau Licence reste fondamentalement et structurellement liée aux établissements, d'autant plus dans le cas de la COMUE en raison de son modèle en réseau et du principe de proximité précédemment évoqués. Cela doit conduire à partager les bonnes pratiques et mutualiser les savoir-faire, voire les services, en matière d'orientation et de réussite des étudiants et d'insertion professionnelle des diplômés.

2.1.3.2 Le schéma des Masters

Au niveau Master, la compétence est partagée entre la COMUE et les établissements, mais la réflexion d'ensemble sera conduite au niveau de la COMUE selon le schéma global suivant :

- Pour le grade de Master, plusieurs dispositifs seront mis en place :
- Des Masters internationaux seront créés pour chacune des thématiques scientifiques pluridisciplinaires identifiées dans le projet ISITE de la COMUE ; ces Masters seront accrédités au niveau de la COMUE et ont vocation à être enseignés en langue anglaise car l'objectif est de les positionner à l'international ; ils seront construits dans la perspective d'une continuité et d'un couplage Master/Doctorat.
- Des Masters co-accrédités entre plusieurs établissements membres de la COMUE ; ce sera par exemple le cas des masters à petits effectifs ;
- Des masters accrédités sur un seul établissement ;
- Il est prévu de coordonner les préparations aux agrégations du second degré.

En termes d'échéancier, la reconfiguration de l'offre de formation s'inscrira dans le processus normal d'accréditation et de contractualisation du site de la vague B' (2018-2022) qui débutera début 2016. La prochaine offre de formation sera donc inaugurée à la rentrée 2018.

2.1.3.3 Innovation en Formation

Le développement de la formation à distance est un enjeu majeur de notre COMUE. Elle permettra de mutualiser des masters communs à plusieurs de nos établissements, d'atteindre des publics diversifiés dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), de renforcer nos partenariats avec les acteurs du monde socio-économique et d'attirer les étudiants internationaux.

Un pôle commun de Formation à distance sera mis en place et un partenariat avec le CNED (présent sur le site du Futuroscope) sera développé. Il aidera à la réalisation des MOOCs, notamment en lien avec les masters destinés à l'international (cf. Paragraphe 1).

Dans le cadre général de la FTLV, une coordination des activités de VAE de nos établissements sera mise en place pour mieux répondre aux besoins correspondants de nos partenaires socio-économiques.

Pour soutenir et promouvoir l'internationalisation de l'offre de formation dans les établissements de la COMUE, une politique spécifique sera mise en œuvre au niveau de la COMUE. Le pôle d'ingénierie des projets internationaux sera créé et sollicité pour la veille des appels d'offre européens dans le domaine de la formation, le montage et le suivi de projets formation à l'international. L'accueil des étudiants internationaux sera accompagné d'une acculturation afin de faciliter les adaptations culturelles et psychologiques inhérentes à leur immersion en France. Les différents sites de la COMUE réserveront à ces étudiants des accueils dédiés selon leur provenance et une formation en Français Langue Étrangère. La COMUE mettra en place des partenariats avec des universités de renommée internationale qui seront identifiées à partir des coopérations existant avec les établissements membres de la COMUE.

Enfin, sera mise en place une mutualisation des actions de formation des enseignants du supérieur pour accélérer le passage de la société de la connaissance à la société apprenante.

2.1.4 La recherche et le projet d'ISITE dans le PIA2

2.1.4.1 La démarche générale

La COMUE a besoin d'une programmation structurelle pluriannuelle pour affirmer sa stratégie en matière de recherche. Cette organisation doit être élaborée et constamment actualisée dans le cadre des réflexions et travaux menés par les groupements thématiques sciences et société (GT2S, paragraphe 1.1.). Dans ce cadre, la COMUE doit aussi être capable de faire émerger une démarche d'excellence mettant en avant ses points forts et ses originalités lui permettant de pouvoir exercer le leadership national, voire international, sur des problématiques pour lesquelles son expertise et sa masse critique sont déjà reconnues (consolidation) ou en voie de l'être (émergence). C'est pourquoi la COMUE élaborera un projet d'ISITE en réponse aux appels à projets du Programme Investissements d'Avenir 2. L'ISITE doit donc être l'outil au service de l'ambition et de la stratégie de la COMUE en matière de renforcement de l'excellence sur site.

En termes de méthode et de calendrier, les travaux des GT2S s'inscrivent dans le temps moyen à long pour la préparation du prochain contrat de site en 2018, alors que l'élaboration du projet d'ISITE doit impérativement répondre à très court terme aux exigences de l'appel à projets du PIA2 d'ici la fin 2014 ou le début 2015. Pour faire face à ce déphasage, il a été décidé de poser les bases du projet d'ISITE à partir des travaux déjà effectués par les établissements pour les projets structurels pluriannuels des prochains FEDER et CPER. En recoupant ainsi ces programmations scientifiques, fortement imprégnées de la « Smart Specialisation Strategy » (S3) impulsée par l'Union Européenne,

les établissements et leur région peuvent ainsi faire émerger des axes de recherche et de développement communs et complémentaires, parmi lesquels se dégagent des forces scientifiques de niveau national et international à l'échelle des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.

La mise en parallèle des 3 CPER/FEDER, en tenant compte des recouvrements et des forces reconnues comme telles par la communauté scientifique, fait émerger les domaines suivants avec leurs axes globaux de développement :

- Domaine 1 - Transition écologique et énergétique
 - Propulsions du futur
 - Bâtiment à énergie positive et nouvelles énergies
 - Utilisation du sous-sol pour la transition énergétique
 - Métrologie et risques environnementaux
 - Biodiversités et services éco-systémiques
- Domaine 2 - Thérapies ciblées
 - Biomédicaments et molécules bioactives
 - Transplantation
 - Infectiologie
 - Neurosciences
- Domaine 3 - Usages et outils du numérique
 - Patrimoines et numériques
 - Systèmes communicants

Il est vital pour la COMUE que l'ISITE existe, à la fois pour sa reconnaissance scientifique et institutionnelle à travers la « labellisation » PIA2 et pour les financements stratégiques associés. Ainsi, pour sécuriser son financement et en assurer un pilotage global cohérent et un management efficace, les différents outils financiers que sont le PIA2, le FEDER, le CPER, voire des financements obtenus par la COMUE en répondant à d'autres appels à projets compétitifs (ANR, Horizon 2020, Collectivités, partenaires industriels...), seront utilisés en synergie. Un tel schéma de fonctionnement implique nécessairement que ces outils financiers relèvent de la compétence de la COMUE.

2.1.4.2 La méthode de construction du projet d'ISITE

La méthode de construction du projet consiste à préciser ses trois dimensions fondamentales :

- Le périmètre thématique : à partir des trois grands domaines identifiés, il faut arrêter un nombre réduit de thématiques pour le projet avec un périmètre restreint, qui illustrent à la fois l'excellence du site, la valeur ajoutée du projet collectif (complémentarités, existences d'interfaces, interdisciplinarité...) et qui fassent la démonstration de liens actuels et futurs importants avec le monde socio-économique. Il s'agira d'affirmer le socle d'excellence du projet autour de thématiques focalisées, pouvant fédérer un nombre significatif de chercheurs de haut niveau de plusieurs sites. Ces thématiques devront être associées à des impacts économiques ou d'innovation pour les territoires de la COMUE et être suffisamment ciblées dans leur dénomination et leur orientation pour être « différenciantes » par rapport au niveau national.
- Les instruments : il faut définir des instruments ISITE précis en matière de recherche, de formation, d'innovation, de vie de campus et de développement international qui puissent à la fois constituer des leviers majeurs pour le renforcement de l'excellence et de la visibilité internationale et avoir des effets d'entraînement sur l'ensemble du site. Les équipes de recherche et les formations entrant dans le périmètre thématique ISITE ne seront ainsi pas les seules bénéficiaires des instruments ISITE. L'ensemble de la communauté académique du site pourra bénéficier de certains instruments, mais toujours dans une démarche d'excellence.

- La gouvernance : il faut mettre en place une gouvernance propre (et resserrée) du projet garantissant le pilotage efficace des instruments ISITE dans le cadre des priorités scientifiques, tout en veillant à ouvrir le dispositif vers l'extérieur, et le management des ressources dédiées conformément aux objectifs assignés. Cette gouvernance propre sera articulée avec celle de la COMUE dont le CA jouera un rôle majeur dans l'orientation globale des financements sur les projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'ISITE.

2.1.4.3 Le portage du projet

Le processus de travail pour la construction du dossier ISITE est un équilibre dynamique entre une approche ascendante, impliquant les acteurs des sites, et descendante, permettant aux instances dirigeantes de valider, à des jalons clés, les orientations du projet.

Une organisation à trois niveaux a été mise en place et est actuellement opérationnelle :

- Un niveau décisionnel, représenté par un comité de pilotage (COPIL) composé des chefs d'établissements membres de la COMUE et de représentants des organismes de recherche, qui pilote l'ensemble de la démarche et procède aux arbitrages.
- Un niveau de coordination (Comité de suivi ISITE), sous la responsabilité du membre du COPIL (réfèrent pour la problématique recherche-ISITE), qui mobilisera les Vice-Présidents et responsables Recherche des établissements de la COMUE, Vice-Présidents et responsables Formation et, quand ils existent, Vice-Présidents et responsables Valorisation et Partenariats, et les représentants des organismes de recherche. Le Comité de suivi ISITE sera la cellule opérationnelle pour le montage du dossier ISITE : pilotage de l'ensemble des chantiers (périmètre thématique, programmes ISITE, gouvernance...) et supervision de la rédaction du projet, du montage des Groupes de Travail (GT) pertinents, de la préparation des réunions du COPIL. Ce comité de suivi a reçu un mandat officiel du COPIL pour conduire ces missions.
- Un niveau de réflexion et de contribution à travers des groupes de travail (GT) dédiés. Ces GT pourront être composés de directeurs de composantes, de directeurs et responsables de Labex/Equipex, de directeurs de laboratoires et de chefs de projets CPER, par exemple. Ces GT seront mis en place à l'initiative des membres du Comité de suivi ISITE pour contribuer aux travaux de construction du projet : stabilisation du périmètre thématique du projet, construction des Programmes/Instruments de l'ISITE...

La mise en place d'une plateforme de partage de documents soutiendra cette organisation, prévoyant un accès ouvert pour la consultation des comptes rendus des réunions des trois niveaux de contribution (COPIL, comité de suivi, GT).

2.1.4.4 Le calendrier de travail

Les travaux des instances mobilisées pour la construction du projet IDEX ISITE ont été initiés dès l'automne 2013 et structurés en juillet 2014. Le projet ISITE devra être finalisé pour fin 2014. Les premières étapes de travail (jusqu'à la mi-septembre 2014) sont focalisées sur la stabilisation du périmètre thématique du projet à partir des trois domaines identifiés (voir paragraphe 1.4.1). La stabilisation du périmètre thématique sera coordonnée par le Comité de suivi ISITE qui mobilisera des groupes de travail. Ces GT ont pour mission de caractériser et d'objectiver les premières thématiques (domaines et sous-domaines) à partir d'indicateurs et d'éléments qualitatifs spécifiques : cohérence avec les thématiques des Labex/Equipex, autres dispositifs issus des IA et grands projets CPER, indicateurs d'excellence scientifique, masse critique, caractère fédérateur des thématiques par rapport aux équipes des sites de la COMUE, potentiel d'innovation et impacts économiques associés pour les territoires, caractéristiques différenciantes dans le paysage national.

Un premier livrable a été présenté lors d'une réunion programmée le 29 août 2014 en présence du COPIL et du comité de suivi ISITE ; il a permis d'objectiver le périmètre thématique du projet ISITE.

2.2 Une politique territoriale structurée

Compte tenu de son environnement territorial, géographique et institutionnel, et de l'implantation dispersée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur l'espace correspondant, le principal défi qu'aura à affronter la COMUE est la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie dans un cadre global cohérent et efficace, lisible tout en respectant les spécificités, en proposant un modèle national qui ne sacrifie pas l'exigence de proximité territoriale, suscitant l'adhésion des acteurs et des partenaires.

Si l'actualité (i) des programmes structurels européens FEDER et FSE en cours de mise en place (2014-2020), (ii) de la configuration du nouveau CPER pour 2015-2020, (iii) du lancement de la seconde vague du Programme Investissements d'Avenir en 2014, (iv) de l'adoption récente ou en cours des Schémas Régionaux Enseignement Supérieur Recherche Innovation et (v) du processus de réforme territoriale constitue un ensemble de contraintes structurelles et calendaires très fortes, elle représente aussi une formidable opportunité de circonstances pour élaborer l'indispensable cadre de cohérence programmatique de la COMUE, qui lui donnera sa consistance et son efficacité, au moment même où elle est créée et qu'elle doit reprendre le pilotage de la stratégie politique de l'ESR sur son territoire. Il est évident qu'un important travail va être réalisé dans cette optique pour tirer parti de ces outils car ils constitueront le socle programmatique et financier pluriannuel de l'action de la COMUE.

En outre, ce cadre de cohérence programmatique et fonctionnelle est indissociable d'une vraie politique territoriale en matière de :

- Numérique, dont le rôle, en termes de stratégie et d'outils, est primordial pour assurer la cohésion du dispositif d'ensemble, pour garantir la fluidité et la sécurité des échanges de données, pour constituer un vecteur d'innovation pour les nouveaux usages... ;
- Valorisation, pour harmoniser les outils et les services existants afin d'articuler efficacement la chaîne recherche fondamentale – recherche finalisée - innovation ;
- Vie de campus et vie étudiante, pour encourager la mobilité entre les sites dans le cadre d'une politique intégrée (action concertée entre les CROUS pour le logement), pour développer une culture de la COMUE tout en renforçant la qualité de vie étudiante ;
- Fonctionnement des ESPE ;
- Mise en place d'outils partagés pour le développement des actions à l'international, et création notamment d'un pôle d'ingénierie de projets internationaux recherche formation.

2.2.1 Un fort potentiel d'innovation et de transfert

Les travaux de recherche menés dans les établissements membres de la COMUE représentent un potentiel d'innovation très important sur des filières stratégiques.

En effet, en recoupant les filières identifiées dans les stratégies régionales de l'innovation (SRI) et les programmes proposés dans les CPER pour 2015-2020 des trois régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, il existe des programmes complémentaires autour de grands axes structurants : Sciences pour l'ingénieur, Environnement-Bâtiment, Santé, Numérique.

L'annexe 1 donne le détail de ces programmes sous la forme d'un tableau synoptique (source : DRRT Poitou-Charentes).

2.2.2 La politique en matière de Numérique

Compte tenu de l'éloignement géographique des différents sites qui constituent la COMUE, la dimension numérique de son organisation et de son fonctionnement va jouer un rôle majeur, tout à fait indispensable, tant sur le plan des relations que les différents membres vont entretenir entre eux que sur le plan de l'appui à un certain nombre de dispositifs partagés. Dans ce contexte, la stratégie du numérique peut s'envisager sous deux angles :

- Sur le plan de la technique : il est indispensable de construire un Schéma Directeur du Numérique (SDN), qui va prendre un temps relativement long dans la mesure où les établissements ont actuellement recours à des systèmes très différents. Pourtant, il est vital de faire en sorte que ces systèmes soient interopérables pour travailler ensemble, tout comme il est logique que les SIGB bénéficient de l'interopérabilité également. L'éloignement des sites étant à prendre en compte, il est nécessaire d'assurer une protection totale des données qui vont circuler entre établissements. Des data center communs devront être mis en place. Certains services en ligne peuvent être assez rapidement mutualisés. Il sera sans doute utile, par la suite, de penser à un système d'information plus global, incluant un référentiel unique, mais cette démarche prendra du temps.
- Sur le plan des usages : la COMUE doit se positionner sur le thème des usages émergents des technologies numériques, en réponse aux besoins sociétaux, en associant les travaux centrés sur les technologies à ceux centrés sur les usages. Le numérique doit surtout être largement exploité au sein du regroupement pour permettre la création de MOOC, surtout s'agissant des axes stratégiques qui constituent le projet ISITE (il serait logique de concevoir au moins un MOOC par grand axe stratégique du projet ISITE en appui aux masters internationaux de la COMUE), le numérique étant alors un moyen de valoriser nos domaines d'excellence. Mais le numérique contribue également au développement de la formation continue et de la formation tout au long de la vie. Les universités membres de la COMUE participent aussi aux universités numériques thématiques et, à ce titre, peuvent exploiter ensemble ce potentiel. Enfin, le numérique est partie intégrante, avec les ESPE, de la réflexion sur la transformation des pratiques pédagogiques, centrées désormais sur les apprentissages.

La vice-présidence en charge du numérique est alors centrale : elle doit assurer la concertation avec les établissements lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDN ; elle assure également la coordination des différents usages du numérique au sein de la COMUE. Dans cette mission, elle pourrait être assistée de vice-présidents délégués par secteur (un pour la formation, un pour la recherche, un pour les SI...).

2.2.3 La valorisation

La création de la COMUE offre la possibilité d'harmoniser et de mettre en commun les outils de valorisation que les universités et les Ecoles des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes ont développés, souvent en collaboration. Les exemples d'actions de valorisation, présentés ici et que la COMUE souhaite mettre en place, affirment la volonté partagée de collaboration des établissements, que ce soit dans le domaine de la formation à l'innovation, des relations avec le monde socio-économique ou des services proposés aux chercheurs :

- Au niveau de la formation : en s'appuyant sur les exemples d'offres de formation (notamment dématérialisées) déjà présentes et reconnues dans le ressort de la COMUE, des cours en lien avec l'innovation et la valorisation seront proposés à l'ensemble de ses étudiants. Leur organisation opérationnelle profitera de la réflexion sur les formations à distance (voir paragraphe 2.2.). La SATT, par sa mission de sensibilisation à l'innovation, pourra être associée à cette action. Un effort sera fait en ce qui concerne la promotion

de ces enseignements en direction non seulement des étudiants mais également du monde socio-économique. Dans ce domaine, une harmonisation des actions des deux PEPITEs (Centre et Limousin Poitou-Charentes) permettra d'offrir un complément de formation dans le domaine du management, par exemple par la mise en place de diplômes universitaires spécialisés dans l'entrepreneuriat, le renforcement des actions transversales favorisant l'esprit d'entreprendre (concours de création d'entreprises, modules de connaissance de l'entreprise, Doctoriales, Masteriales, visites d'entreprises), la création d'un statut d'étudiant entrepreneur, voire d'un incubateur spécifiquement dédié aux projets étudiants. La SATT Grand Centre est également un facteur de synergie de l'entrepreneuriat entre les établissements et les territoires.

- Au niveau des services de valorisation : les services de partenariat et de soutien à la valorisation présentent des disparités de fonctionnement d'un établissement à un autre. Ils incluent, selon le site, l'aide au montage de projet et à la déclaration d'invention, la sensibilisation des personnels à la propriété intellectuelle... La COMUE permettra de faire bénéficier ces structures d'un soutien mutuel par une mise en réseau de leurs compétences et un partage de bonnes pratiques, tout en préservant l'offre indispensable d'un service de proximité aux personnels des établissements et des laboratoires, notamment pour la gestion des contrats de recherche. La SATT Grand Centre, de par son assise multi-régionale (associant également l'Auvergne), constitue évidemment un acteur majeur de la valorisation dans la COMUE, en particulier dans le domaine de la maturation.
- Au niveau des dispositifs d'accompagnement du transfert vers le monde socio-économique : chacune des trois régions propose à l'heure actuelle ses propres dispositifs de mise en relation des laboratoires et des étudiants avec le monde socio-économique de son périmètre. Dans le cadre de la COMUE, ces outils seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs de la valorisation de son ressort, en assurant une redistribution équitable entre les différents sites. La création d'un incubateur académique à l'échelle de la COMUE permettra de s'appuyer sur toutes les compétences, au-delà des limites des régions actuelles.
- Au niveau de la coopération socio-économique : les pôles de compétitivité, les clusters d'entreprises et les structures de transfert de technologie constituent des acteurs économiques majeurs à l'échelle régionale et des partenaires privilégiés des établissements. Il est recommandé d'associer le plus en amont possible ces structures au projet de COMUE, en particulier celles dont l'activité s'inscrit dans un des thèmes scientifiques affichés dans le projet d'ISITE. De ces interactions fortes (qui peuvent prendre la forme de participations croisées dans les CA) émergeront des projets de recherche pérennes et d'envergure.

2.2.4 Les ESPE

Les universités de la COMUE s'engagent à favoriser un travail collaboratif entre les trois ESPE académiques des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes afin de renforcer leur attractivité. Les partenariats seront coordonnés et renforcés avec leurs partenaires institutionnels traditionnels (UFR, rectorats) mais également avec des organismes présents sur le territoire, en particulier CANOPE, ce qui constituera une valeur ajoutée pour chacune des trois écoles. Dès à présent, il est proposé que, sur les sites web de chaque ESPE, soit présentée, au niveau des procédures d'inscription MEEF, une communication sur l'offre spécifique des deux autres ESPE, avec un lien renvoyant aux deux sites web afin d'insister sur la complémentarité des formations offertes par chaque ESPE.

Quatre problématiques ont été identifiées pour le travail collaboratif entre les trois ESPE :

- Proximité géographique et développement international : la COMUE souligne son souhait de conserver une nécessaire proximité géographique entre les terrains d'accueil, les

étudiants et les stagiaires. Une connaissance des pratiques de chaque ESPE, une mise en commun des réseaux de partenaires, tout en développant une concertation qui doit permettre d'améliorer tant la mobilité internationale des étudiants que les relations partenariales internationales entre les enseignants dans le cadre, par exemple, d'expertises.

- Pédagogie universitaire : c'est une des missions des ESPE, mais c'est aussi un enjeu pour toutes les composantes. A cet égard, il est souhaitable de co-construire (avec les partenaires déjà impliqués, services dédiés...) une offre en mutualisant les expertises et les réseaux de référents. Une veille dans ce domaine s'avère nécessaire et il est pertinent de cibler quelques thèmes et actions prioritaires à initier pour les personnels en poste. Un état des lieux de la formation des doctorants est à réaliser avant de voir l'opportunité d'une proposition. Une co-construction de dispositifs numériques s'avère également indispensable par mutualisation des ressources et expertises des partenaires pour construire des offres de FOAD appropriées aux différents publics en FI comme en FC (voir ci-dessous le paragraphe 2.2.).
- Développer les recherches communes, véritable valeur ajoutée par rapport à l'existant : chaque ESPE contribue à la recherche dans les champs de l'éducation et de la formation. Actuellement, des travaux sont menés en commun (sur le patrimoine des manuels scolaires entre Limoges et Poitiers, sur la maîtrise de la production écrite entre Orléans-Tours et Poitiers). L'objectif est de constituer, sur des aspects transversaux, des équipes pluri catégorielles (enseignants des universités de statuts variés, enseignants des académies) favorisant la formation par la recherche et pour la recherche avec l'ambition à moyen terme de pouvoir répondre à des appels à projets nationaux et/ou internationaux.
- Disciplines à faibles effectifs : un diagnostic sera réalisé pour les MEEF à faibles effectifs afin d'étudier toute possibilité de mutualisation, d'enseignement à distance..., dans le cadre d'une stratégie coordonnée.

2.2.5 Les Campus et la Vie Etudiante

2.2.5.1 La vie étudiante

Les membres de la COMUE collaboreront étroitement sur les thèmes suivants :

- La participation des étudiants et la vie des campus
 - Encourager à la participation active des étudiants et valoriser leur implication ;
 - Promouvoir la circulation d'œuvres ou de projets étudiants au sein des universités et organiser un appel à projets au niveau de la COMUE (aide des FSDIE pour un projet étudiant valorisé au sein de la COMUE) ;
 - Travailler à une proposition partagée, au moment des journées nationales des arts et de la culture (festivals, expositions, affiches de prévention...) ;
 - Susciter des rencontres universitaires sportives et culturelles ouvertes aux établissements de la COMUE.
- Les services de santé, d'une manière générale, doivent demeurer des services de proximité, assurés par les services administratifs les plus proches du personnel ou des étudiants (relations d'écoute et de soins, intimité de la personne). Toutefois, la COMUE peut être utile dans ce domaine :
 - En organisant des prestations en commun, avec une charte de bonne conduite pour les soirées étudiantes par exemple ;
 - En définissant les grands principes de santé publique qui pourraient être mis en place par la COMUE ;

- En ouvrant les formations que chaque établissement propose à un certain nombre de membres de la COMUE.
- La formation dans les domaines de la vie étudiante
 - Susciter des échanges de pratiques professionnelles entre établissements et services (des réunions de travail, des visites, des échanges...);
 - Organiser des stages (sportifs, culturels...) ouverts à tous les étudiants de la COMUE ;
 - Organiser des rencontres inter-COMUE, à l'international ;
 - Partager les connaissances des experts, conférenciers..., invités dans nos universités et établissements (ex : sur les ambassadeurs de la francophonie ou autres invités).

2.2.5.2 Les CROUS

Dans le cadre de leurs missions, les trois CROUS viseront à optimiser et harmoniser leurs actions :

- Au niveau de la gestion des aides de l'Etat, ils mutualiseront leurs compétences par la mise en place de plateformes pour accélérer les traitements, l'accueil et les paiements ;
- En matière d'hébergement, (i) ils concilieront leur mission d'hébergement social avec l'accueil des étudiants étrangers pour répondre au positionnement international de la COMUE, (ii) ils apporteront une véritable expertise dans l'animation des campus, (iii) ils optimiseront les occupations en prenant en compte la mobilité étudiante entre les sites de la COMUE ;
- Sur le pan culturel, la relation statutaire entre les CROUS et les membres de la COMUE constituera un important levier d'élargissement des diverses actions ; leur combinaison avec les prestations d'hébergement et de restauration permettra d'offrir un socle riche, structurant une vie sur les divers campus.

3 La gouvernance de la COMUE

3.1 Le portage du projet et les caractéristiques générales

La COMUE a été conçue dans le cadre d'un projet dirigé et coordonné par un comité de pilotage (COFIL) regroupant ses 7 membres : les Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours, l'INSA Centre Val de Loire et l'ISAE-ENSMA. Tous les aspects de son organisation et de son fonctionnement et les grandes orientations stratégiques de son action ont été définis au sein du COFIL qui a chargé plusieurs comités de suivi de réfléchir et de faire des propositions sur les grands secteurs d'activité que sont :

- La gouvernance et les statuts
- La recherche, les Ecoles Doctorales et l'ISITE
- La formation
- Le numérique
- L'international
- La valorisation
- Les ESPE
- La vie étudiante

Ces comités de suivi ont mis en place des groupes de travail (GT) pour traiter des questions plus spécifiques, par exemple en ce qui concerne le comité de suivi recherche, un groupe sur la réorganisation des écoles doctorales et un groupe sur l'élaboration du projet d'ISITE ont été constitués.

Ce dispositif collégial et décisionnel, qui articule parfaitement la politique de la COMUE en construction à celles de ses membres fondateurs, a vocation à perdurer jusqu'à la mise en place

opérationnelle de la COMUE au premier semestre 2015. Ensuite, le COPIL sera relayé par le Conseil des membres de la COMUE qui aura la même composition. Les grands axes de réflexion thématique coordonnés par les comités de suivi préfigurent les futures vice-présidences et/ou charges de mission de la COMUE. Cette équipe présidentielle de la COMUE travaillera en concertation étroite avec celles des établissements membres.

Pour les fonctions administratives et financières, le Président sera assisté d'un secrétariat général qui dirigera les services qui seront progressivement mis en place à mesure des compétences transférées, mutualisées ou partagées au niveau de la COMUE.

3.2 Les compétences de la COMUE

Dès sa création, la COMUE, en accord avec les membres et dans le cadre du projet partagé, assurera :

- L'élaboration et la mise en œuvre du volet commun du contrat pluriannuel de site ;
- La synergie entre établissements pour la mise en place de nouveaux projets de recherche ;
- La mise en place d'un doctorat unique et le pilotage de la politique doctorale ;
- La définition d'une politique de signature commune pour la production scientifique des établissements membres, associés et partenaires, tout en permettant d'assurer à chacun la visibilité de ses contributions ;
- L'accréditation de masters en lien avec les axes scientifiques du projet partagé pour se positionner à l'international ;
- La définition d'une politique numérique ;
- La communication relative à la COMUE dans le cadre du périmètre du projet partagé.

De plus, et dès sa création également, la COMUE exercera des compétences de coordination pour la mise en œuvre du projet partagé.

Les membres de la COMUE ont décidé que tous les sujets et domaines d'activité, autres que les compétences spécifiques à la COMUE, seraient traités stratégiquement en concertation étroite entre eux (la maîtrise d'ouvrage) dans une vision systémique, et que la mise en œuvre en serait confiée aux établissements fondateurs selon des modalités qu'ils définiront (la maîtrise d'œuvre), en précisant toutefois très clairement, pour chaque situation, ce qui relève d'une compétence propre aux établissements membres, partagée ou coordonnée au niveau de la COMUE.

Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que les personnels BIATSS continuent de relever, pour la gestion de leur situation administrative individuelle et le déroulement de leur carrière, de chacun de leur établissement d'affectation.

Pour la mise en œuvre du projet partagé, auquel les personnels doivent être pleinement associés, faculté est donnée à ceux qui auront manifesté leur accord exprès d'être mis à disposition totale ou partielle de la COMUE. Placés dans cette position administrative, les agents concernés restent régis par les dispositions du statut particulier de leur corps d'appartenance et continuent à bénéficier des garanties et avantages statutaires dont ils bénéficient dans leur établissement d'origine.

3.3 L'administration de la COMUE

La COMUE est administrée par un conseil d'administration composé de 44 personnes (dont un seul représentant par établissement membre), assisté d'un conseil des membres et d'un conseil académique composé de 90 personnes.

Le président de la COMUE est élu à la majorité des membres du conseil d'administration présents ou représentés, dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Il est déclaré élu au premier tour s'il obtient la majorité absolue et au second tour à la majorité simple. Son mandat est

fixé à quatre ans, renouvelable une fois. Ce mandat est incompatible avec celui de président du conseil académique.

4 La mise en place opérationnelle : la trajectoire pour les 5 prochaines années

La COMUE et le projet partagé qu'elle portera et coordonnera seront déployés conformément à l'échéancier suivant :

- La mise en place de la COMUE :
 - La version définitive des statuts sera votée par les instances des établissements membres en novembre 2014 pour être déposée au MENESR le 1^{er} décembre avant sa création par décret au 1^{er} janvier 2015
 - Les conseils et la présidence de la COMUE seront installés entre janvier et juin 2015
 - En parallèle, un diagnostic concerté sur les actions à mener pour assurer la convergence des établissements sur les domaines d'intervention de la COMUE (cf. Paragraphe 2) sera réalisé entre janvier et septembre 2015
 - La préparation du contrat de site débutera en septembre 2015 afin de proposer le projet de contrat de site à la fin 2016 (mise en œuvre en janvier 2018 après son évaluation courant 2017)
- La mise en place des Ecoles Doctorales et de la formation doctorale
 - La COMUE délivrera le diplôme de Doctorat à partir du 1^{er} janvier 2018
 - La Direction des Etudes Doctorales (DED) sera opérationnelle le 1^{er} janvier 2017
 - L'organisation générale des relations entre DED, ED et services dédiés dans les établissements membres sera finalisée pour le 1^{er} janvier 2016
- La signature commune « Université Léonard de Vinci » pour tous les établissements membres sera adoptée à partir du 1^{er} septembre 2015
- Elaboration d'un Schéma Directeur du Numérique (SDN) entre septembre 2015 et septembre 2016
- Elaboration d'un Schéma Directeur de la Valorisation (incluant la SATT) entre septembre 2015 et septembre 2016
- L'élaboration du projet d'ISITE se déroulera selon les grands chantiers suivants :
 - Ambition du projet, cible, identité et structuration : septembre à novembre 2014
 - Périmètre thématique (recherche-formation-innovation) et ambition académique et innovation : septembre-octobre 2014
 - Définition des instruments ISITE (recherche-formation-innovation-vie de campus) : de mi-octobre à fin novembre 2014
 - Elaboration des processus : de mi-octobre à mi-décembre 2014
 - Evaluation des moyens dont les ressources humaines : de mi-octobre à fin décembre 2014
 - Définition de la gouvernance : de mi-octobre à fin décembre 2014

Thèmes	« Recoupement » des filières stratégiques de la SRI et des projets CPER des trois Régions					
	Poitou-Charentes		Limousin		Centre	
	SRI	CPER	SRI	CPER	SRI	CPER
Sciences pour l'ingénieur : Matériaux, Energie, Transport	Matériaux avancés et réductions des impacts environnementaux dans les transports	Les transports terrestres maritimes et aéronautiques	Techniques et technologies céramiques et leurs applications	Matériaux	Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie	Procédés, matériaux pour l'énergie, l'environnement, le stockage de l'énergie et les risques
			Techniques électroniques et photoniques et leurs applications	Plateforme interdisciplinaire des Instituts XLIM et IPAM (matériaux et systèmes communicants)		Radioastronomie
	Eco-mobilité					
Environnement - Bâtiment : Construction Rénovation durables	Chimie verte	Biodiversité, frange côtière, chimie verte		Biologie intégrative, santé, chimie et environnement	Ingénierie et métrologie environnementale pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles	Plateformes d'innovation, de valorisation et d'optimisation technologique environnementales
	Bâtiment durable	Bâtiment durable	Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles locales associées	Bâtiment intelligent et durable	Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction, la rénovation et l'usage des bâtiments	
Santé : Aliments, Elevage	Santé et environnement	Santé et handicap	Economie du bien vieillir	Economie du bien vieillir	Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique	Bio-médicaments
	Qualité alimentaire		Génétique animale, élevage et produits transformés, Biotechnologies au service de la santé humaine et animale	Bio ingénierie		Phénotypage automatisé du modèle animal, Acquisition de phénotypes, Chirurgie et imagerie pour la recherche et l'enseignement, Structuration de la recherche transitionnelle, Plateforme pour la cosmétique
Numérique : Educatif, Culturel	Numérique éducatif et industrie culturelle	Le numérique	Economie créative	Systèmes communicants	TIC et services pour le tourisme patrimonial	Patrimoine et biodiversité (bases de données)

Annexe 1 : le potentiel d'innovation tel qu'il ressort des filières stratégiques (SRI) et des programmes CPER (source : DRRT Poitou-Charentes).